



Document BEI

B LES RESEAUX

Notice sanitaire

Documents ENTECH

Projet de Plan du zonage d'assainissement

Documents SAUR

Plan de la SAUR concernant le réseau des eaux usées

Mise à jour 2008

Plan de la SAUR concernant l'alimentation en eau potable

Mise à jour 2008



Notice sanitaire



Révision de la Carte Communale

APPROUVEE PAR DCM du :
20 avril 2009

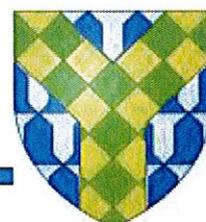
APPROBATION PREFECTORALE :
27 mai 2009

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES et URBANISME



ZAE La Baume - Bât H
34 290 SERVIAN
Tél. 04 67 39 91 40
Fax 04 67 39 91 41
e-mail : bureau @ bet-bei.fr

dossier 08.5302



Commune de Causses et Veyran

Notice sanitaire

Révision de la Carte Communale

SOMMAIRE

Démographie	1
CHAPITRE 1 – EAU POTABLE	2
CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	3
CHAPITRE 3 – ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	4

APPORTS TECHNIQUES

- *Eau potable :*

« Rapport annuel du délégataire » année 2007 - établi par la SAUR.

« Rapport final » forage de Puech Bas Nord - juillet 2005

- *Assainissement des Eaux Usées :*

« Rapport annuel du délégataire » année 2007 - établi par la SAUR.

« Diagnostic du réseau communal d'assainissement et de la station de traitement » – établie par ENTECH en décembre 2004. **Contact ENTECH : M. Coufis**

« Dossier d'enquête publique pour le zonage d'assainissement de la commune » – établi par ENTECH en 2004.

Renseignements pris en commune.

Démographie

Causses et Veyran comptait, d'après le dernier recensement INSEE de 1999, une population sédentaire de 546 habitants.

En 2005, on estimait que **590 personnes résidaient de façon permanente** sur son territoire. La population estivale peut représenter jusqu'à 100 personnes. En tenant compte de l'urbanisation actuelle sur les lotissements en cours, la population 2008/2009 devrait avoisiner les 665 habitants. 4 à 5 ha sont encore disponibles pour une éventuelle urbanisation.

Dans le contexte de la révision de la carte communale, les terrains disponibles permettent d'envisager une population permanente de 800 personnes à l'horizon 2015.

Population communale en 2005	Urbanisation en cours	Urbanisation rendue possible par la révision de la Carte Communale	Urbanisation rendue possible par la révision de la Carte Communale	Projection démographique
590 personnes	29 habitations (lotissements récents) 75 pers.	3 à 4 ha disponibles en zone C 65 pers.	25 lots 65 personnes	800 personnes

CHAPITRE 1 – EAU POTABLE

La commune a renouvelé le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 12 ans le contrat d'affermage la reliant à la SAUR. L'exploitation du service d'eau potable comprend l'approvisionnement d'eau en gros, son transport et sa livraison à la commune.

La ressource : le forage du Puech

La commune exploite depuis 1998 la station de production le « Forage du Puech Bas Nord » situé au Lieu-Dit le Puech-Bas pour son alimentation en eau potable.

Le forage bénéficie de la télésurveillance.

Une procédure de DUP est en cours. Dans son rapport final, l'hydrogéologue (M. Perrisol – 8 juillet 2005) émet un avis favorable à l'utilisation de ce captage, il définit des périmètres de protections éloigné, immédiat et rapproché et propose d'augmenter les durées de pompage de 12 à 14 h par jour avec un débit de 25m³/h.

La capacité de production communale est donc de 300m³/j.

La commune envisage la réalisation d'un deuxième forage sur le même site afin de sécuriser l'alimentation communale en cas d'avarie sur le forage actuel. Des subventions ont été accordées et un hydrogéologue a été missionné afin d'assurer le suivi des travaux prévus pour 2009. (source : M. Baro, Maire de Causses et Veyran)

L'adduction et le stockage et distribution

L'eau est refoulée vers le réservoir de Côte Longue (800m³ autonomie de 3 à 5 jours) qui alimente gravitairement le village et le hameau de Veyran. Pour l'année 2007, le nombre d'abonnés était de 407.

Les volumes de production et de consommation

En 2007, les volumes en eau potable livrés au réseau du village étaient de 47892 m³.

Soit en moyenne annuelle 131 m³/jour et environ 220 l/j/hab. Cela représente 189 m³/jour du mois de pointe pour des possibilités de 300 m³/jour. (Ces chiffres intègrent les besoins des services publics et surtout les pertes sur le réseau, le rendement primaire s'élevait à 68% en 2007).

Le volume annuel total facturé aux usagers s'élevait en 2007 à 32 100m³.

Qualité de l'eau distribuée

Des contrôles sanitaires régulièrement effectués par la DDASS permettent de vérifier que les eaux distribuées sont propres à la consommation humaine.

Les eaux distribuées sur la commune de Causses et Veyran présentent une bonne qualité bactériologique, et physico-chimique (100% de conformité).

Impacts de l'urbanisation sur le réseau d'alimentation en eau potable

La consommation en eau potable sur la commune sera étroitement liée à la croissance actuelle et projetée de la population.

Le ratio de production observé sur la commune de Causses et Veyran est actuellement de 220 litres/jour/hab. en moyenne et 315 litres/jour/hab. en pointe estivale.

A l'horizon 2015 (horizon de la carte communale), la population raccordée en eau potable sera de l'ordre de 800 habitants.

A cette échéance, les besoins seront de :

- 180 m³/j en période hivernale,
- 250 m³/j en période estivale.

Ces chiffres intègrent les pertes sur le réseau (fuites...), ainsi que les usages en eau potable publics (espaces verts) et municipaux (équipements publics).

Ces volumes sont cohérents avec les capacités de production (300m³/j) et de stockage avec une autonomie de 2.5 à 4 jours.

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La Commune a compétence en matière d'assainissement des eaux usées. La gestion est assurée par la SAUR.

Réseau de collecte

Le réseau de collecte de Causses et Veyran est de type séparatif et gravitaire (un seul poste de relèvement en entrée de station).

La commune dispose d'une étude en vue de réaliser le zonage d'assainissement qui n'a pas encore été soumise à enquête publique.

Le principe de cette étude d'assainissement est de raccorder au réseau d'assainissement des eaux usées toutes les zones agglomérées du bourg.

Seuls les écarts restent en assainissement individuel, cela correspond à une population de 30 personnes environ.

Dispositif épuratoire

Les eaux usées de la commune de Causses et Veyran sont traitées par la station d'épuration communale. Elle est de type biologique avec un traitement par boues activées en aération prolongée. Elle a initialement été prévue pour 1100 Equivalents habitants.

Elle ne dispose pas de l'autosurveillance.

Un plan d'épandage des boues est en cours de réalisation.

L'étude diagnostic réalisée sur le réseau et la station stipule que « la station devrait arriver au terme de sa capacité en 2015 sous réserve de la réalisation de travaux préconisés dans ce rapport »

Charges à traiter

Les effluents à traiter sont essentiellement d'origine domestique : 550 personnes environ sont actuellement raccordées au réseau d'assainissement soit **550 EH (Equivalents Habitants)**.

La cave coopérative de Causses et Veyran possède son propre bassin de traitement des eaux viticoles.

Dans le contexte de la révision de la carte communale, les terrains disponibles permettent d'envisager une population permanente de 800 personnes à l'horizon 2015.

Population communale en 2005	Urbanisation en cours	Urbanisation rendue possible par la révision de la Carte Communale	Urbanisation rendue possible par la révision de la Carte Communale	Projection démographique pour 2015
590 personnes Dont environ 40 en assainissement autonome	29 habitations (lotissements récents) 75 pers.	3 à 4 ha disponibles en zone C 65 pers.	25 lots 65 personnes	800 personnes Dont environ 40 en assainissement autonome

Les charges épuratoires à traiter par la station d'épuration en 2015 sont cohérentes avec sa capacité nominale 1100EH.

CHAPITRE 3 – ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune de Causses et Veyran se caractérise par un climat typiquement méditerranéen, défini par des périodes de violents orages et des étés secs, voire caniculaires.

Les variations saisonnières des pluies sont typiques du Sud de la France, soit une période de pluie printanière, et une arrière saison marquée par de violents épisodes pluvieux nommés orages Cévenols, une période hivernale douce et sèche et une période estivale sèche marquée par les orages du 15 août.

Le PPRI

La commune de Causses et Veyran est soumise au PPRI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) de la Moyenne Vallée de l'Orb prescrit en février 2001 et approuvé le **14 mai 2002, qui vaut servitude d'utilité publique** et prévaut sur le règlement de la carte communale.

Le PPRI détermine un plan de zonage et les mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre pour les risques naturels d'inondation.

Le territoire concerné est divisé en 3 zones :

- des zones rouges, très exposées correspondant à une zone d'écoulement principal ou à des secteurs recouverts par une lame d'eau supérieure à 0.50 m en crue centennale, (La zone rouge R, pour les zones inondables naturelles, peu ou non urbanisées, d'aléa indifférencié et la zone rouge RU, pour les zones inondables urbanisées, d'aléa fort)

- des zones bleues BU, pour les zones inondables urbanisées exposées à des risques moindres correspondant aux champs d'expansion des crues.

- La zone blanche, sans risque prévisible pour la crue de référence

Sont concernés par l'inondabilité une partie de la zone urbaine ainsi que les abords du Rajol, du ruisseau de la Bouisset et de l'Orb.